



**ANNEXE 3**  
**ELECTIONS AUX CONSEILS DES ECOLES DOCTORALES**  
**Scrutin du mardi 26 novembre 2024 à 9 heures**  
**au jeudi 28 novembre 2024 à 16 heures**  
**LISTE DES CANDIDATURES**

Les listes doivent obligatoirement être accompagnées d'une déclaration de candidature individuelle signée de chaque candidat.

Pour l'élection des représentants des doctorants, une photocopie de la carte d'étudiant doit être jointe **IMPERATIVEMENT** à la déclaration de candidature, ou à défaut un certificat de scolarité accompagné d'une photocopie de la pièce d'identité.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **mardi 12 novembre 2024 à 12 heures**.

**(Attention, cette date est impérative. Aucune modification de liste ne sera possible après cette date).**

Intitulé de la liste : .....

Conseil de l'Ecole Doctorale : .....

Représentée par : .....

Soutenue par : ..... N° de téléphone : .....

Indiquer les candidats par ordre préférentiel (écrire en lettres capitales)

N°	NOM	PRENOM	INTITULE DE L'ED
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Fait à ..... le ..... Signature du délégué de liste

Cette liste doit être adressée :

- Soit en main propre, contre récépissé, à la DAJI (Bureau 305 du bâtiment Présidence)
- Soit par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Université Grenoble Alpes  
Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles  
Bâtiment Présidence  
CS 40700  
38058 GRENOBLE cedex 9